

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

-----

**PREFECTURE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES  
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE**

-----

**COMMUNE DE LIBERCOURT**

-----

**ENQUÊTES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

-----

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et en exécution d'un arrêté préfectoral du 12 avril 2013, une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire auront lieu conjointement en mairie de LIBERCOURT pendant 22 jours consécutifs du 14 mai 2013 au 4 juin 2013 inclusivement sur l'aménagement de l'îlot 10 boulevard Darchicourt par la commune de LIBERCOURT, pour son compte et sur son territoire.

Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme Chantal CARNEL, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Jean-Charles DELOFFRE, contrôleur de sécurité en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de LIBERCOURT. Toute correspondance relative à l'enquête pourra y être adressée. Pendant la période susvisée, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers d'enquête en mairie de LIBERCOURT aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de LIBERCOURT. Concernant l'enquête parcellaire, les observations pourront également être envoyées au Maire.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de LIBERCOURT :

- mardi 14 mai 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 22 mai 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 1<sup>er</sup> juin 2013 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 4 juin 2013 de 14h30 à 17h30 ;

A l'issue des enquêtes, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son avis sur l'emprise des ouvrages projetés, dresser le procès verbal de l'opération et pour rédiger ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes en mairie de LIBERCOURT, en Sous-Préfecture de LENS et en Préfecture. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront en obtenir communication en s'adressant à M. le Préfet du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).